



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le **projet de règlement no 445-2026 intitulé « Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) »**

1. Lors d'une séance tenue le 11 mai 2026 le conseil a adopté le projet de règlement no 445-2026 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI). Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 8 juin 2026 à compter de 19 h 00, à la salle du conseil municipal en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement a pour but de permettre à une personne de soumettre une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme et au conseil municipal d'autoriser, ou non, ce projet particulier au regard des critères d'évaluation énoncés au présent règlement.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 13^e jour du mois de mai 2026

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le treizième jour du mois de mai deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième (13^e) jour du mois de mai deux mille vingt-six.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière